

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

N° 5-6

Objet : Service de nettoyage, de conciergerie, d'entretien des espaces verts et de déneigement

Référence : EE2-AO-PO-2026-026

Mode de passation : procédure ouverte

Mode d'attribution : adjudication à l'offre économiquement la plus avantageuse

Pouvoir adjudicateur : Ecole Européenne Luxembourg 2

Dans le cadre du marché en objet, des soumissionnaires ont posé les questions suivantes :

1. Nettoyage des blouses de laboratoire

Concernant le nettoyage des 100 blouses de laboratoire 3 fois par an, pourra-t-on le faire sur site ?

Ou faut-il prévoir un nettoyage spécifique en pressing ?

Nous confirmons que les blouses peuvent être lavées et séchées sur site.

2. Précision relative aux « Matériels minimaux de nettoyage » 3.9 du Cahier des charges

3.9 Matériels minimaux de nettoyage

Certains équipements doivent impérativement être présents en permanence sur site pour l'exécution des prestations de nettoyage :

- une autolaveuse autoportée pour chacun des cinq bâtiments ;
- une autolaveuse autotractée dédiée à la piscine ;
- une assistance motorisée pour les conteneurs de 1 100 litres ;
- un souffleur pour feuilles ;
- deux aspirateurs professionnels par bâtiment ;
- un karcher professionnel et ses accessoires ;
- au moins 3 lave-linge professionnel pour les bâtiments PRI, SEC et SPO. Les eaux de ces machines seront évacuées vers un évier, le Prestataire y placera impérativement un filtre de récupération des peluches pour éviter que ces peluches ne bouchent les canalisations.
- au moins 3 sèche-linge professionnel pour les bâtiments PRI, SEC et SPO. Ces machines disposent d'un système de récupération des fibres.

Ces équipements restent disponibles sur le site. Le Prestataire fournit également les monobrosses, shampooineuses, nacelles, charriots, petits matériels et équipements de protection nécessaires.

Les eaux sales des seaux et des autolaveuses seront versées dans les caniveaux extérieurs. Les eaux sont déversées à travers un tamis pour récupérer les peluches. Les eaux sales ne sont en aucun cas déversées à même le sol ni dans les parterres.

Les équipements concernés qui doivent restés disponible sur site sont ceux mentionnés au-dessus uniquement ou cela comprend également les monobrosses, shampooineuses, nacelles, charriots, petits matériels et équipements de protection nécessaires ?

Le prestataire est libre de ne pas laisser sur site les monobrosses, shampooineuses, nacelles, chariots ainsi que le petit matériel nécessaire à l'exécution des prestations.

Il lui appartient toutefois de veiller à ce que l'ensemble du matériel requis soit disponible sur site au moment où les prestations concernées doivent être réalisées, afin de garantir leur exécution conformément aux exigences du cahier des charges.